

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Ile-de-France

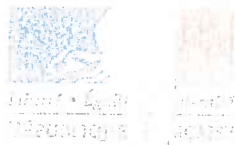
Service régional de contrôle

19 rue Madeleine Vionnet

93300 AUBERVILLIERS

Téléphone :

Télécopie :



**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ
D'UN PRESTATAIRE DE FORMATION**
(Application de l'article R. 6351-6 du code du travail)

DÉCLARANT	
Dénomination : ECOLE DES AGENTS DE JOUEURS DE FOOTBALL	
Adresse :	16 PLACE VENDOME 75001 PARIS
Adresse postale :	16 PLACE VENDOME 75001 PARIS
N° SIRET : 528149222	CODE NAF : 6020B
Statut : 1020 - Société à responsabilité limitée (SARL)	

Numéro de déclaration d'activité :
11 75 47785 75
Attribué le 09/01/2012

Fait à Aubervilliers, le lundi 9 janvier 2012

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle

Service régional de contrôle
de la formation professionnelle

19 rue Madeleine Vionnet

93300 AUBERVILLIERS

Accueil du public :
de 10h à 12h
du lundi au vendredi

Téléphone :
Télécopie :
dr-idf.contrôle@travail.gouv.fr

Informations juridiques :
de 10h à 12h
les mardis et vendredis

Information du public :
3615 Emploi 0,15 €/mn
(Modulo)
internet : www.travail.gouv.fr

ECOLE DES AGENTS DE JOUEURS DE
FOOTBALL

16 PLACE VENDOME

75001 PARIS

Aubervilliers, le lundi 9 janvier 2012

Affaire suivie par : Diego GIARDINA

Objet : **Déclaration d'activité d'un prestataire de formation**

Réf. :

PJ : Récépissé de déclaration d'activité

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous délivrer, ci-joint, un récépissé comportant le numéro d'enregistrement de votre déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail.

Ce numéro ne doit en aucun cas être considéré comme un agrément. Il doit figurer sur vos conventions, contrats de formation professionnelle, bons de commande ou factures sous la forme :

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 47785 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France ».

Si vous le mentionnez sur un document publicitaire, il ne peut apparaître, en application de l'article L. 6352-12 du code du travail, que sous la seule forme :
« enregistrée sous le numéro 11 75 47785 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ».

Par ailleurs, toute modification de l'un des éléments de la déclaration (dénomination, objet social, statut juridique, dirigeants, adresse) ainsi que la cessation d'activité devront faire l'objet d'une communication à l'administration qui vous a délivré le numéro dans un délai **de trente jours** en vue d'établir une déclaration rectificative.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La chef du service régional de contrôle

Marie Christine MARGEOT

